

RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.12/22

Élections et votations communales, des explications SVP !

M. Pascal Domont, PLR

Afin d'encourager le plus grand nombre d'électrices et d'électeurs à exercer leur droit de vote, une information claire et précise est indispensable. Les modalités et subtilités réglant les différents types de scrutins selon le système majoritaire ou proportionnel ne sont pas forcément connues de tous. Avec trois élections générales sur une législature de cinq ans, une répétition des instructions de vote pour chaque élection s'avère nécessaire. En collaboration avec le Délégué aux affaires communales, des actions comme celle conduite en 2022 seront renouvelées.

En plus des informations officielles qui seront dès à présent glissées dans l'enveloppe contenant le matériel de vote, les différents supports numériques permettent de diversifier et de compléter l'information, à savoir le site web de la commune ainsi que les réseaux sociaux qui sont appelés à se développer.

Concernant les objets de votations communales, un résumé dans un langage simplifié sera introduit. Un renvoi vers les explications du Canton au sujet des modalités du vote par correspondance sera fait.

Le Conseil communal estime que ces mesures contribueront à faciliter l'exercice des droits politiques, si fondamentaux dans notre démocratie directe.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président :

Le chancelier :

Claude Schluchter

Nicolas Guenin

Delémont, le 28 novembre 2023